

**Huitième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination**

25 août 2014  
Français  
Original: anglais

Genève, 10 et 11 novembre 2014  
Point 13 de l'ordre du jour provisoire  
Adoption des coûts estimatifs pour 2015

**Coûts estimatifs de la neuvième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination**

**Note du secrétariat**

1. La huitième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève les 10 et 11 novembre 2014, a décidé de convoquer, pour une durée de deux jours, les 2 et 3 novembre 2015, la neuvième Conférence des Hautes Parties contractantes.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de cette Conférence, qui s'élèvent à 287 600 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-après une ventilation de ces coûts.
3. Il convient de noter que les coûts ont été estimés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Conférence et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, les coûts de la Conférence des Hautes Parties contractantes sont couverts par les Hautes Parties contractantes et les États qui participent aux travaux de la Conférence sans être parties au Protocole, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, dûment ajusté.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les Hautes Parties contractantes approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU,

GE.14-14683 (F) 270814 270814



\* 1 4 1 4 6 8 3 \*

Merci de recycler 



il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

**Neuvième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, annexé à la Convention sur certaines armes classiques, qui se tiendra à Genève les 2 et 3 novembre 2015 (avec comptes rendus analytiques)**

(Montants en dollars des États-Unis)\*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	29 300							<b>29 300</b>
Traduction de la documentation		32 200		65 600	14 900			<b>112 700</b>
Services d'appui <sup>1</sup>						2 400		<b>2 400</b>
Divers <sup>2</sup>							28 100	<b>28 100</b>
<b>Total</b>	<b>29 300</b>	<b>32 200</b>		<b>65 600</b>	<b>14 900</b>	<b>2 400</b>	<b>28 100</b>	<b>172 500</b>

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	172 500
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence:	
1)	<i>Un P-3 pendant six mois</i>	99 900
2)	<i>Équipements, fournitures et publications</i>	2 000
	<b>Sous-total</b>	<b>101 900</b>
	<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>	13 200
	<b>Total B</b>	<b>115 100</b>
	<b>Total général (arrondi) A + B</b>	<b>287 600</b>

\* Au taux de USD 1 = CHF 0,895.

<sup>1</sup> Technicien du son/enregistrement (2 x 2 jours): 1 700 dollars É.-U.; messenger (1 x 2 jours): 700 dollars.

<sup>2</sup> Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash: 70 dollars; secrétaire (2 x 7 jours): 6 250 dollars; édition (5 jours): 3 600 dollars; commis au contrôle de la documentation (1 x 2 jours): 890 dollars; commis à la distribution des documents (1 x 2 jours): 890 dollars; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières: 16 400 dollars.